

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 06 juillet 2021 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, GORGIBUS Benjamin, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, Adjoint
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, HUE Valérie (*à partir de 19 h 40*), OMER Matthieu, BINARD Marine, CHICOT Sophie, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mme CORCEL Valérie (pouvoir à M. OUVRY), Mme TORRES Virginie (pouvoir à M. CALTERO), M. CABIN Philippe (pouvoir à Mme LE PAIH), Mme BRETTE Lydie (pouvoir à Mme FINTRINI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD *jusqu'à 19 h 40*) M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), M. REGENT Benjamin (pouvoir à Mme JOUOT), Mme Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Mme CHICOT)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte des comptes-rendus des commissions suivantes :

- « Sports – Vie associative – Animation » - Séances des 02 et 10 juin 2021
- « Culture » - Séance du 03 juin 2021
- « Sécurité – Travaux » - Séance du 09 juin 2021
- « Solidarité » - Séance du 10 juin 2021
- « Patrimoine / Logement » - Séance du 16 juin 2021
- « Education » - Séance du 17 juin 2021
- « Contrôle financier » et « Finances » - Séance du 21 juin 2021

L'assemblée a ensuite pris les délibérations ci-après :

Délibération n° 2021-07-06/29 : Bailleurs Sociaux – Modification de la procédure de réservation des logements

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intégrer le principe de la loi ELAN préconisant la gestion en flux des réservations de logements locatifs avec les différents bailleurs sociaux, conformément aux loi et décret en vigueur

Délibération n° 2021-07-06/30 : Cession de l'Ancienne Gendarmerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de l'Ancienne Gendarmerie et du terrain situé derrière à la SAS Cycarvi au prix de 205 000 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tous actes et pièces relatifs à la finalisation du dossier.

Délibération n° 2021-07-06/31 : Rachat du bâtiment de la Poste à l'E.P.F.N.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à racheter le bâtiment de la Poste à l'Etablissement Public Foncier de Normandie et à signer l'acte notarié correspondant, au prix convenu de 200 406 ,68 € HT (200 997,42 € TTC).

Délibération n° 2021-07-06/32 : Parking de la Poste rue Nationale – Convention d'occupation précaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé de L'Etat, relative à l'occupation de la parcelle cadastrée section AB N° 300 (Parking non couvert de la poste) située rue Nationale à Saint Valery en Caux, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 570,00 €.

Délibération n° 2021-07-06/33 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Casino de Saint Valery en Caux – Exercice 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de la délégation du service public, au titre de l'exercice 2020, concernant le fonctionnement du Casino de Saint Valery en Caux.

Délibération n° 2021-07-06/34 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Camping d'Etennemare – Exercice 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de la délégation du service public, au titre de l'exercice 2020, concernant le fonctionnement du Camping d'Etennemare à Saint Valery en Caux.

Délibération n° 2021-07-06/35 : Opération « Lire à la Plage » avec le Département de Seine-Maritime – Année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à l'édition 2021 de « Lire à la Plage » et accepte les termes de la convention à conclure avec le Département de Seine-Maritime.

Délibération n° 2021-07-06/36 - Etablissement Culturel « Théâtre Le Rayon Vert, Scène conventionnée d'intérêt national – Art en Territoire » - Demandes de subventions auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la DRAC Normandie et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une subvention la plus élevée que possible permettant la réalisation du projet du Théâtre Le Rayon Vert de Saint Valery en Caux au titre de l'année 2022.

Délibération n° 2021-07-06/37 : Demande de garanties financières après de l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA) pour la saison 2021/2022 du Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à percevoir de l'ODIA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert pour la saison 2020/2021, et à signer les conventions correspondantes pour les spectacles « Les Etoiles », « Presqu'égal à » et « Un corps à soi ».

Délibération n° 2021-07-06/38 : Projet Petites Villes de Demain – Convention d'adhésion – Convention Tri-partite

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion commune entre les deux centres-bourgs du territoire communautaire, à savoir Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », avec l'Etat et la Région ainsi que la convention tri-partite entre les deux centres-bourgs du territoire communautaire, à savoir Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, pour préciser les engagements des parties prenantes en termes de pilotage de l'opération et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour permettre au chef de projet de réaliser sa mission.

Délibération n° 2021-07-06/39 : Remboursement des frais de fourrière automobile par les propriétaires des véhicules contrevenants

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les frais de mise en fourrière seront remboursés à la Ville par le propriétaire du véhicule contrevenant par l'émission d'un titre de recettes dont le montant sera équivalent au forfait supporté par la collectivité en exécution de la convention en vigueur.

Délibération n° 2021-07-06/40 : Listes de dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lister les dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Délibération n° 2021-07-06/41 : Décision Modificative n° 02 – Budget annexe du Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget annexe Rayon Vert.

Délibération n° 2021-07-06/42 : Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Le conseil municipal, à la majorité, fixe, à compter du 1^{er} août 2021, la liste et les conditions pour lesquelles un logement de fonction peut être attribué, et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels de concession ou convention d'occupation s'y rapportant.

Délibération n° 2021-07-06/43 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30

Le Maire,

Jean-François OUVRY